

Mémoire

le projet de Loi 124

Avenir de nos enfants

Présenté à

Madame Lamontagne

Par

Magalie Massolo-Rosso

du CPE Chez Nous

21 novembre 2005

Titre : AVENIR DE NOS ENFANTS

Shefford, le 15 novembre 2005

Objet : Mémoire d'un parent utilisateur du CPE Chez Nous

Me Denise Lamontagne

Le projet de loi 124 nous touche Tous : les éducatrices, les parents et les enfants

1. Les éducatrices : ces personnes ont eu une formation pour s'occuper de nos enfants. Elles travaillent très dur pour leur apprendre beaucoup de choses (partage, respect, vie sociale, autonomie, ect....) Sans compté que nous les parents sommes très chanceux d'avoir des personnes ressources pour nous aider dans notre travail difficile de parents.
Pour mon cas au CPE Chez Nous, je remercie vraiment beaucoup mes éducatrices de s'occuper aussi bien de mes enfants.
2. Les Parents : si le projet de loi passe nous allons perdre des privilèges (coupures, coupures, coupures). Nous allons encore devoir changer notre routine.
Le projet de loi, ne parle pas d'augmentation des tarifs, mais si ça devenait le cas beaucoup de famille auront de la difficulté pour y arriver. Car pour mon cas, mon fils a des problèmes de langage et le fait qu'il soit dans un CPE est bon pour lui, mais pas à n'importe quel prix.
3. Les enfants : c'est probablement eux qui verront le plus le changement. Il ne faut pas oublier que les enfants et leurs parents ont un fort attachement au CPE Chez Nous.

Pour moi l'article 81, permettant au gouvernement par simple règlement modifier les tarifs seront dramatique dans ma vie avec 2 enfants en CPE.

Pour conclure pensez au futur de nos enfants. Ils sont notre avenir au Québec.

Magalie Massolo-Rosso